Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 27 juin 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 21 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS:

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky (à partir de la question 2), GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie (à partir de la question 4), DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELECOURT Dominique (à partir de la question 10), DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 8), LECLERCO Odile, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BEVE Jean-Pierre, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme (à partir de la question 7), DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André, GLUSZAK Franck, HANNEBICO Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESEELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, , PAJOT Ludovic (à partir de la question 7), QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS:

DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky (à partir de la question 2), SOUILLIART Virginie donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe (jusqu'à la question 3), IDZIAK Ludovic donne procuration à LECONTE Maurice, CHRETIEN Bruno donne procuration à SOUILLIART Virginie (à partir de la question 4), DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LECLERCQ Odile, DELANNOY Alain donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain (jusqu'à la question 9), DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, LEFEBVRE Nadine donne procuration à OGIEZ Gérard, SELIN Pierre donne procuration à THELLIER David, BERTOUX Maryse donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 8), JURCZYK Jean-François donne procuration à PÉDRINI Lélio, MASSART Yvon donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESEELE Fabrice (jusqu'à la question 6), PREVOST Denis donne procuration à MACKE Jean-Marie, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

CHRETIEN Bruno (jusqu'à la question 3), HENNEBELLE Dominique, BECUWE Pierre, BERTOUX Maryse (jusqu'à la question 7), BLONDEL Marcel, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Josephe, DELEPINE Michèle, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, DUPONT Yves, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur MAESEELE Fabrice est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE 27 juin 2023

FONCIER ET URBANISME

CHEMIN DE HALAGE DE LA RIVIERE "LA LAWE" - ACQUISITION DE TERRAIN SIS A LOCON, PROPRIETE DE M. TRINEL NICOLAS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 3 : Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire,

Enjeu : Préserver et valoriser les paysages, le cadre de vie et le patrimoine bâti.

Vu la délibération n°2017/BC091 en date du 6 décembre 2017, par laquelle le Bureau communautaire a autorisé le transfert de propriété de la Lawe Domaniale et de ses ouvrages associés sur les territoires de Béthune, Essars, Locon, La Couture et Vieille-Chapelle au profit de la Communauté d'Agglomération, suite à la dissolution du SIPAL (Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du bassin de la Lawe).

Dans le cadre de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dite « GEMAPI », et dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, la Communauté d'Agglomération a réalisé des travaux de réfection de voirie sur le chemin de halage Sud de la Lawe traversant la commune de Locon et qui dessert des habitations.

Afin de faciliter le croisement de véhicules sur le chemin de halage, la Communauté d'Agglomération a réalisé une zone de croisement dite « zone de civilité », qui nécessite de procéder à l'acquisition d'une surface de 85 m² environ, sous réserve d'arpentage, à extraire des terrains sis à Locon, cadastrés section ZL n°6p et 7p, propriété de Monsieur Nicolas TRINEL, demeurant à ROBECQ (62350), 2549 rue de l'Ecleme.

Les terrains de nature agricole étant cédées libres de toute occupation, il est proposé de les acquérir sur la base de la valeur des terres libres soit 1, 50 euros du m².

Le coût d'acquisition étant inférieur au seuil de consultation obligatoire de 180 000 €, le Pôle d'évaluation domaniale n'a pas été consulté.

Il est proposé à l'Assemblée de décider l'acquisition des terrains susvisés, aux conditions reprises ci-dessus, propriétés de Monsieur Nicolas TRINEL, et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître Blandine DERICQ-THIEFFRY, notaire à Béthune. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

Sur proposition de son Président, Le Bureau communautaire, A la majorité absolue,

<u>DECIDE</u> l'acquisition d'une surface de 85 m² environ, sous réserve d'arpentage, à extraire des terrains sis à Locon, cadastrés section ZL n°6p et 7p, propriété de Monsieur Nicolas TRINEL, demeurant à ROBECQ (62350), 2549 rue de l'Ecleme, au prix de 1,50 euros m² net vendeur.

<u>AUTORISE</u> le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître Blandine DERICQ-THIEFFRY, notaire à Béthune.

<u>PRECISE</u> que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Ont signé au registre des délibérations les membres présents, Pour extrait conforme,

> Par délégation du Président, La Vice-présidente déléguée,

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 2 9 JUIN 2023

Et de la publication le : **2 9 JUIN 2023** Par délégation du Président,

Par delegation du President, La Vice-présidente déléguée,

AVERSIN Corinne

LAVERSIN Corinne

CHEMIN DE HALAGE DE LA RIVIERE « LA LAWE » - ACQUISITION DE TERRAIN SIS A LOCON, PROPRIETE DE MONSIEUR TRINEL NICOLAS

